

Foyer

Jenny Lepreux

155 avenue Aristide Briand - 33700 MERIGNAC - Tél. 05 56 45 78 36 - Fax : 05 56 46 32 00 - jennylepreux@adgessa.fr



L'établissement aujourd'hui :

Les origines du FOYER JENNY LEPREUX date de 1872.

L'établissement a été réhabilité en 1991. Il est agréé pour accueillir des femmes en situation de handicap mental âgées de 20 à 60 ans émanant des familles ou du secteur médico-social. L'établissement héberge 5 résidentes en externat et 36 résidentes en internat.

De part leurs pathologies, les personnes accueillies ont besoin d'un encadrement sécurisant, maternant et éducatif dont l'objectif est le maintien et /ou le développement de l'autonomie.

Le projet personnalisé adaptera les moyens aux besoins de la personne dans le respect de son intimité, de ses goûts, de ses capacités.

Les résidentes sont logées en chambres simples ou doubles.

Les lieux communs bénéficient d'un cadre spacieux et fonctionnel garantissant la sécurité des résidentes. Les locaux sont conçus pour favoriser la vie sociale et les activités des résidentes (deux salles à manger, deux salons détente, des ateliers, une salle de psychomotricité).

L'établissement est situé dans un grand parc ombragé, sécurisé, permettant la détente, la pratique de jeux extérieurs, des activités sportives.



Admission

L'établissement accueille des personnes en situation de handicap mental âgées de 20 à 60 ans, bénéficiant d'une orientation MDPH en Foyer occupationnel.

Les admissions sont prononcées conjointement par la Direction, le médecin psychiatre de la structure, le Conseil Général, après examen du dossier de pré-admission.

LE DOSSIER D'ADMISSION comprend :

- Une demande d'admission sur un formulaire du Foyer.
- L'établissement est habilité à l'aide sociale
- Le prix des journées est fixé annuellement par le Conseil Général et comprend :
 - o Le logement
 - o Les repas y compris les régimes alimentaires prescrits par les médecins.
 - o Le lavage et l'entretien du linge.
 - o Le service hôtelier et infirmier.



SITUATION

Le Foyer est situé à Mérignac dans le quartier d'Arlac, en face du terrain militaire du Luchey, autobus n°68, partant du centre ville.

Il est accessible par le tram avec arrêt à la station « les Fontaines d'Arlac ».

Le secrétariat se tient à votre disposition de 9H à 17H du lundi au vendredi.



Services

LES PROFESSIONNELS :

L'accompagnement de la Résidente est assuré par une équipe pluridisciplinaire : services généraux, techniques, administratifs, médicaux, paramédicaux et éducatifs.

Le Personnel se relaie pour assurer une présence sécurisante continue de jour comme de nuit. L'ensemble de l'équipe s'engage dans des prises en charge et soins individualisés afin que ce lieu de vie apporte la sérénité, le dynamisme et le bien-être nécessaires à l'épanouissement de la personne accueillie. Le personnel est à la disposition de la résidente et adapte son accompagnement en fonction du niveau d'autonomie.



LA SANTÉ :

L'équipe médicale est composée :

- D'un médecin psychiatre
- D'une psychologue
- D'une infirmière

Les résidentes ont libre choix de leur médecin.

Les soins infirmiers sont assurés par le personnel de l'établissement.

Toutes les dispositions sont prises pour que soient respectées les prescriptions médicales relatives aux régimes alimentaires.

L'équipe travaille en relation avec la famille, le médecin traitant, les services d'urgence et les hôpitaux environnants. Lors des sorties ou séjours hors de l'établissement, les médicaments sont à retirer à l'infirmerie.

L'ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF

L'équipe éducative composée d'1 éducateur spécialisé, de 6 moniteurs éducateurs et de 4 aides-médico-psychologique est garante du bien-être physique et psychologique des Résidentes accueillies. Dans cet objectif, la personne est prise en compte dans sa singularité afin de maintenir les acquis existants et tenter de les développer.

Les activités sont créées en lien avec le projet individualisé de la Résidente dans le respect de ses capacités.

Les ateliers mis en place en interne : cuisine, lettre mensuelle, esthétique, écriture, lecture, jardinage, lingerie, photo informatique, bricolage/décoration, associés aux activités en externe : promenade, poterie, poney, sortie en ville, piscine, cinéma, restaurant, spectacles, randonnées et sports adaptés...l'ensemble constitue un support à une stimulation physique, verbale, et psychique.

L'établissement vit au rythme des fêtes : la rencontre annuelle avec les familles et les partenaires est un moment d'échanges mais aussi de grande convivialité.



LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE :

Il est composé de la Direction, de représentants des Résidentes, des familles, de membre du personnel, d'un représentant de la commune et de l'association gestionnaire. Le Conseil de la Vie Sociale est une instance de communication qui permet de participer directement à la vie de l'établissement et à son fonctionnement. Il se réunit au moins trois fois par an.

LA VIE SOCIALE :

Lieu de vie, espace de liberté et vie sociale :

Le maintien du lien avec l'extérieur est un axe prioritaire.

Les sorties peuvent se faire seules ou accompagnées selon les capacités ou désirs de chacune ;

La socialisation fait partie intégrante du projet individualisé. Tous les 15 jours, les Résidentes peuvent se rendre à la chapelle de la congrégation pour un temps de prières



LA RESTAURATION :

L'établissement a confié à un prestataire extérieur l'élaboration des repas qui sont réalisés dans la cuisine de la structure.

L'ESPACE PRIVÉ :

Les chambres sont individuelles ou doubles et équipées d'une salle d'eau. La chambre est lieu privé de la résidente, elle peut recréer un lieu intime avec des objets personnels et familiers sous réserve que les aménagements soient compatibles avec les règles de sécurité, d'hygiène de l'établissement. Les objets muraux sont installés par notre personnel technique.



LE MÉNAGE :

L'entretien des locaux privés et collectifs est assuré par un personnel de service qualifié.



LA SURVEILLANCE DE NUIT :

Elle est assurée par deux agents de nuit (un AMP et un ASL).

